

## **Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique**

15/09/2017

Cette loi constitue l'un des deux volets de la réforme pour la moralisation de la vie politique. Elle se compose de 31 articles suite la décision du Conseil constitutionnel du 8 septembre 2017 qui a censuré dans leur intégralité 3 articles.

Cette loi comporte notamment des dispositions relatives à l'inéligibilité en cas de crimes ou de manquements à la probité pour les candidats aux élections législatives et sénatoriales, à la prévention des conflits d'intérêts, aux conditions d'embauche et de nomination des collaborateurs des membres du Gouvernement, des parlementaires et des titulaires de fonctions exécutives locales (avec l'interdiction des « emplois familiaux »), à l'indemnité des membres du Parlement, et au financement de la vie politique.